

Chastre , le 17 mai 2013

Conformément à l'article L.112-13, § 1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M .....

Pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **28 MAI 2013 à 18 h 30.**  
à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

### **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

#### **SEANCE PUBLIQUE**

1. Procès-verbal de la séance du 23 avril 2013 : approbation (vote)
2. CPAS : comptes de l'exercice 2012 : approbation (vote)
3. Fiscalité communale : approbation (information)
4. Cultes : Fabrique d'église de Gentinnes : compte 2012 : avis (vote)
5. Cultes : Fabrique d'église de Cortil : compte 2012 : avis (vote)
6. Cultes : Fabrique d'église de Saint-Géry : compte 2012 : avis (vote)
7. Cultes : Fabrique d'église de Chastre : compte 2012 : avis (vote)
8. Projet de parc éolien (ASPIRAVI) : recours au Conseil d'Etat contre la décision du Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité : décision (vote)
9. Procédure en Justice : action en qualité de demanderesse : décision (vote)
10. Bâtiments du culte (Eglises de Chastre et Gentinnes) : marché de services : auteur de projet : cahier spécial des charges et mode de passation du marché : décision (vote)
11. Extension du cimetière de Blanmont : auteur de projet : procédure de désignation : cahier spécial des charges et mode de passation de ce marché de services : décision (vote)
12. SEDIFIN : Assemblée générale statutaire : ordre du jour : décision (vote)
13. SEDILEC : Assemblée générale statutaire : ordre du jour : décision (vote)

#### **SEANCE A HUIS CLOS**

14. Commission Communale de l'Extrascolaire : représentants désignés par le Conseil communal : désignation de suppléants et adaptation (Prise d'acte)
15. BRUTELE : délégués communaux : désignation (votes)
16. CCATM : renouvellement : désignation du Président (vote), des membres du quart communal (Prise d'acte), des membres effectifs et suppléants (votes)

Pour le Collège communal :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER



Le Bourgmestre,

C. JOSSART